

Droit comme un



de Anne-Marie Rocher

*Des minorités francophones luttent
pour une éducation en français*

Guide pédagogique

VERITAS

cachée à l'école d'un directeur. M
ÉCOLE [ekoll]. M
Établissement d'enseignement d'adultes
Établissement (général ou spécialisé)
École maternelle. Un ancien collège
École de danse. École de danse
École de danse. École de danse
École de danse. École de danse

PRODUIT PAR PRODUCTIONS TESTA INC. EN COPRODUCTION AVEC L'OFFICE NATIONAL DU FILM DU CANADA



PRODUCTIONS
testa



Canada



Volet introduction

1 Mise en contexte de la série documentaire

Une éducation reçue en langue française dans les régions du Canada où le français est minoritaire est le résultat de luttes incessantes. La série documentaire en trois parties **Droit comme un F** et le guide pédagogique qui l'accompagne permettent aux générations actuelles et futures d'apprécier la teneur de ces luttes ainsi que de découvrir les enjeux qui en constituent le cœur.

La question linguistique a toujours fait partie des grands débats canadiens, depuis la création même de la nation canadienne.

D'ailleurs, la question linguistique apparaissait déjà implicitement dans la première constitution canadienne. En attribuant des pouvoirs quant à l'éducation aux communautés religieuses dominantes, soit à la communauté catholique (française) et à la communauté protestante (anglaise), la *Loi constitutionnelle de 1867* accordait une place importante aux langues dominantes :

Article 93

Dans chaque province et pour chaque province, la législature pourra exclusivement légiférer sur l'éducation, sous réserve et en conformité des dispositions suivantes :

- 1) Rien dans cette législation ne devra préjudicier à un droit ou privilège conféré par la loi, lors de l'Union, à quelque classe particulière de personnes dans la province relativement aux écoles confessionnelles;
- 2) Tous les pouvoirs, privilèges et devoirs conférés ou imposés par la loi dans le Haut-Canada, lors de l'Union, aux écoles séparées et aux syndicats d'écoles des sujets catholiques romains de la Reine, seront et sont par les présentes étendus aux écoles dissidentes des sujets protestants et catholiques romains de la Reine dans la province de Québec;

L'avantage de cette interprétation (liant implicitement langue et religion) de l'article 93 était de permettre aux communautés confessionnelles minoritaires francophones (à l'extérieur du Québec) et anglophones (au Québec) de bénéficier d'un enseignement dans leur langue. Or, en 1917 le Conseil privé a statué que le règlement 17 du ministère de l'Éducation de l'Ontario qui supprimait l'usage du français dans les écoles franco-catholiques de l'Ontario était valide : cette décision a déterminé que la langue ne pouvait pas être comprise implicitement dans le concept de religion.

Les questions linguistiques ne recevront un appui solide qu'en 1982, avec la *Charte canadienne des droits et libertés (Charte)*. Cette dernière, avec l'article 23, venait protéger de façon claire le droit à l'instruction dans la langue officielle de la minorité.

Article 23

1) Les citoyens canadiens :

- a) dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident,
- b) qui ont reçu leur instruction, au niveau primaire, en français ou en anglais au Canada et qui résident dans une province où la langue dans laquelle ils ont reçu cette instruction est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province,

ont, dans l'un ou l'autre cas, le droit d'y faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans cette langue.

2) Les citoyens canadiens dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction, au niveau primaire ou secondaire, en français ou en anglais au Canada ont le droit de faire instruire tous leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de cette instruction.

3) le droit reconnu aux citoyens canadiens dans les paragraphes (1) et (2) de faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de la minorité francophone ou anglophone d'une province :

- a) s'exerce partout dans la province où le nombre des enfants des citoyens qui ont ce droit est suffisant pour justifier à leur endroit la prestation, sur les fonds publics, de l'instruction dans la langue de la minorité;
- b) comprend, lorsque le nombre de ces enfants le justifie, le droit de les faire instruire dans des établissements d'enseignement de la minorité linguistique financés sur les fonds publics.

Les trois parties de la série **Droit comme un F** expliquent les démarches revendicatives de francophones minoritaires d'un bout à l'autre du Canada depuis l'adoption de la *Charte*. De la reconnaissance de l'objet même de l'article 23 de la *Charte* jusqu'aux rouages de son application dans le contexte de l'éducation en français, la série fait un survol de la dimension juridique et des réalités sociales, humaines – souvent émotionnelles – qui entourent les revendications.



Droit comme un F

Guide pédagogique



2 Droits linguistiques et programme scolaire

La série **Droit comme un F** et le présent guide pédagogique sont destinés au personnel enseignant des écoles secondaires, qui désire permettre aux élèves de mieux comprendre le bilinguisme canadien; en particulier les structures utilisées par les francophones minoritaires pour maintenir leurs acquis et assurer leur épanouissement.

Bien qu'ils soient utiles pour toute matière, les apprentissages proposés dans ce guide seront particulièrement pertinents dans les matières suivantes :

Français : Peu importe où l'on réside, au Canada ou ailleurs dans le monde, la question des droits linguistiques fait partie d'un tout qui permet de mieux saisir le développement d'une langue notamment dans un contexte minoritaire. La série **Droit comme un F** évolue dans une variété de milieux et familiarisera les élèves avec une variété d'accents et de niveaux de langue.

Sciences humaines : Les compromis qui ont mené à la création du Canada ne peuvent mieux être illustrés que par la question linguistique, surtout pour des élèves de communauté linguistique minoritaire. Voici une excellente façon de s'approprier l'histoire canadienne, tout en se questionnant par la même occasion sur la place qu'occupe le bilinguisme dans divers coins du Canada.

Droit : Faire une place à l'évolution de la jurisprudence en matière de droits linguistiques est tout indiqué dans les écoles de langue française, spécialement celles où la communauté francophone est minoritaire. L'exploration des décisions judiciaires permet aux lois d'être clarifiées, et constitue une excellente manière de favoriser l'engagement des élèves.

Formation personnelle et sociale : Une des grandes forces de la série **Droit comme un F** est l'accent qui est mis sur l'aspect émotionnel dans l'engagement des protagonistes. Les thèmes abordés dans la série encourageront les élèves dans leur propre détermination à vouloir agir sur leur avenir, en tant que membres d'une communauté. Ainsi, ils stimuleront l'engagement social, le cœur des visées des écoles françaises en contexte minoritaire.

La série **Droit comme un F** permet d'exploiter divers aspects pour chaque matière. Voici une liste des principaux aspects :

a) Droits linguistiques et démocratie

Des générations de parents francophones ont mis beaucoup d'ardeur à obtenir, puis à défendre l'éducation en langue française. Elles laissent ainsi à l'avenir de la francophonie canadienne un legs important et tributaire d'une démocratie en pleine action. La démocratie est un principe essentiel à renforcer auprès des électeurs en devenir que sont vos élèves.

b) Droits linguistiques et pensée critique

La connaissance du contenu des revendications pour l'obtention d'écoles de langue française et pour la gestion de celles-ci doit amener les élèves à se positionner par rapport à des enjeux sociaux. Les événements dont ils seront témoins en visionnant certains segments des épisodes les amèneront à développer leur pensée critique et à évaluer leur potentiel d'engagement dans des causes de nature sociale.

c) Droits linguistiques et justice

Qui dit justice dit équité. Les élèves seront amenés à se poser des questions fondamentales ayant trait à la reconnaissance de l'équité entre les deux communautés linguistiques, soit française et anglaise. Ce faisant, les élèves élaboreront une définition de la justice sociale qu'ils pourront appliquer à une variété de contextes.

d) Droits linguistiques et vitalité

Le concept de la vitalité de la langue est au cœur des démarches pour l'obtention de l'éducation en français puisqu'il est également le fondement même de la continuité d'une communauté linguistique et culturelle, comme en font foi plusieurs passages de la série. Les élèves seront conscientisés à cette réalité et amenés à réagir à la dynamique communautaire actuelle de leur milieu.

3 Utilisation du guide

La série **Droit comme un F** se présente sous la forme de trois épisodes d'environ une heure chacun. Chaque épisode comporte plus d'une thématique dont voici un aperçu :

Épisode 1 : Gain de cause

Segment 1 : du début à 28:55 – La cause Mahé en Alberta

Segment 2 : de 28:55 à la fin – La cause Doucet-Boudreau en Nouvelle-Écosse

Épisode 2 : Nos droits, nos batailles

Segment 1 : du début à 30:30 – La situation en Saskatchewan

Segment 2 : de 30:30 à la fin – La situation au Yukon

Épisode 3 : Revers et justice

Segment 1 : du début à 29:02 – La situation des Territoires du Nord-Ouest

Segment 2 : de 29:02 à la fin – La situation de la Colombie-Britannique



Volet exploitation

4 Présentation du sujet aux élèves

Structure générale

Les pages qui suivent vous permettront de faire un choix parmi les thèmes abordés dans les épisodes. Pour faciliter vos décisions pédagogiques, chacune des sections du guide est structurée de la manière suivante :

A) Résumé du segment : Un bref survol des deux segments de l'épisode permet d'avoir une idée générale du contenu. NOTE : Le 1^{er} segment du 3^e épisode présente deux situations très distinctes qui prennent place dans les Territoires du Nord-Ouest, donc deux résumés sont fournis pour ce seul segment, chacun étant lié à un cas distinct.

Un **Résumé du segment** comporte un certain nombre de **moments clés**. Les **moments clés** sont des passages qui peuvent inspirer des discussions en classe. La description de ces passages vous permettra de cibler des sujets qui pourraient être d'un intérêt particulier pour vos élèves.

B) Pistes d'exploitation : Des questions sont proposées afin de susciter une curiosité pour **Droit comme un F** et d'encourager l'expression de points de vue, de stimuler la discussion et de servir de points de départ à des projets intéressants. Les **pistes d'exploitation** peuvent être proposées aux élèves avant le visionnement, ou après pour animer une discussion.

C) Activités de réinvestissement : Une série d'énoncés qui mène à un questionnement permettra de faire un lien entre le visionnement de la série **Droit comme un F** et la réalité immédiate de vos élèves. Chaque activité propose d'abord un fait tiré de la série et établit ensuite un lien avec le vécu des élèves, tout en tenant compte de la variété des contextes canadiens.

D) Une webographie pour aller plus loin : Chaque segment est accompagné d'une webographie qui permet aux élèves de consulter des documents de source première en lien avec les thématiques abordées. Ces liens ajoutent un élément concret à l'analyse des cas présentés et offrent aux élèves une occasion de consulter des documents authentiques.

Activités d'amorce

Une fois l'activité de visionnement sélectionnée selon vos intentions pédagogiques, il importe de mettre les élèves en position d'apprécier l'activité prévue. Pour ce faire :

- Assurez-vous que les élèves peuvent associer des éléments de leur vécu à la période couverte.
 - Étaient-ils nés lors des événements? Si oui, quel âge avaient-ils? Si non, quel âge avaient leurs parents? Quels événements sont contemporains de cette période?
 - Quels sont les succès (musicaux ou autres) de cette période?
- Aidez les élèves à bien situer les événements géographiquement.
 - À partir des connaissances actuelles des élèves, repérez ensemble les lieux qui sont mentionnés ou apparaissent au cours du visionnement. Faites-le avant, pendant ou après le visionnement, selon les caractéristiques de votre groupe.
 - Allez au-delà des informations fournies sur les milieux présentés dans **Droit comme un F** : trouvez de plus amples renseignements! Plus les élèves auront une bonne connaissance de lieu des événements, plus ils seront motivés à en apprendre davantage.
- Partez toujours de ce que les élèves savent déjà.
 - Avant d'introduire le sujet du segment, demandez aux élèves de nommer les éléments de ce sujet qui leur sont déjà familiers. Un élève peut avoir déjà habité dans le milieu en question. Un autre peut en avoir entendu parler par un parent. Mettez à profit les connaissances déjà acquises pour permettre à tous de profiter pleinement du visionnement et des activités qui y sont liées.
- Faites part à votre classe de votre vécu en lien avec les événements.
 - Les élèves apprécieront vos commentaires sur les segments que vous leur proposez de voir. En tant qu'adulte animateur des apprentissages, votre opinion et l'intérêt que vous afficherez pour les événements que vous visionnerez avec les élèves contribueront à leur motivation tout au long des activités qui suivront.
 - Plusieurs des **activités de réinvestissement** proposent aux élèves de mettre en rapport ce qu'ils observent dans la série avec leur propre vie, vous devrez en faire tout autant. Le simple fait de faire part à la classe d'une expérience ou étape de votre vie et de la lier à ce qui est présenté dans la série permettra à plusieurs de créer, à leur tour, des liens qui seront une source de motivation importante.



Épisode 1 – Gain de cause

Mahé

A) Résumé du segment

Ce segment présente l'histoire de la célèbre cause Mahé qui constitue l'élément déclencheur d'une série de contestations judiciaires portant sur les droits linguistiques, plus précisément sur une éducation pour la minorité francophone. Les principaux acteurs dans cette affaire discutent des événements qui ont mené au procès et qui débutent en 1981, un an avant l'adoption de la *Charte*.

Moments clés

- La première scène se déroule dans un endroit significatif pour les deux amis. Il s'agit du grillage de l'ancienne école d'immersion où tous deux ont inscrit leurs enfants à l'époque, quand il n'existait pas d'école de langue française.
- Les protagonistes discutent des raisons pour lesquelles l'école d'immersion n'était pas une solution pour leurs enfants.
- Après une démarche auprès de l'organisation communautaire provinciale, les parents rencontrent le ministre de l'Éducation de l'époque. Les rencontres sont infructueuses. S'ensuit la création d'une association constituée de neuf parents, qui deviendra le porte-étendard des démarches subséquentes.
- Devant la lenteur du processus, les parents décident de créer une école privée francophone.
- Le juge Michel Bastarache explique en quoi l'article 23 de la *Charte* devient un outil puissant pour permettre aux communautés francophones de se doter de structures d'éducation en français.
- La procédure judiciaire devient une condition essentielle à l'avancement de la cause de l'éducation en français. On demande à la fois la création d'écoles de langue française et la gestion de ces écoles, ce qui ne va pas sans heurts même à l'intérieur de la communauté francophone.
- La rencontre des trois générations de la famille Dubé permet de comprendre comment les actions des années 80 pour l'obtention de l'éducation en français ont permis de maintenir la langue bien vivante au sein du clan.

B) Pistes d'exploitation

- Quelle signification a le grillage de la première scène où les deux amis se rencontrent?
- Pour quelles raisons l'école d'immersion ne satisfaisait-elle pas les parents?
- Qu'est-ce qui a mené à nommer l'association de parents « Bugnet »?
- Quels étaient les défis à surmonter pour créer une école de langue française privée à cette époque?
- Quelles étapes ont précédé le procès pour l'obtention d'une éducation en français?
- Pourquoi les parents ont-ils décidé d'aller jusqu'en Cour suprême, même s'ils étaient victorieux en cour d'appel provinciale?
- Quelles ont été les conséquences du jugement de la Cour suprême pour l'ensemble des communautés francophones du pays?

C) Activités de réinvestissement

Dès le début de l'épisode, les protagonistes parlent de leur questionnement sur la pertinence de l'école d'immersion pour leurs enfants. Est-ce que ce questionnement est encore présent de nos jours lorsque les parents ont à choisir l'école de leurs enfants? Est-ce un choix que vous considèreriez lorsque vous serez parents?

Le segment présente la position du gouvernement de l'époque sur la question de l'éducation en français. Quels sont les enjeux actuels de la francophonie de votre milieu? Dans quelle mesure le gouvernement est-il pris à parti dans l'avancement de ces causes?

Les parents présentent les défis liés à la création d'une école de langue française auxquels ils ont dû faire face. Ils persistent, car ils sont convaincus que l'école est la seule solution pour assurer la survie du français. Selon vous, quel genre d'institution contribuerait le mieux, à l'heure actuelle, à assurer une vie en français plus dynamique dans votre milieu? Quels seraient les défis à surmonter pour voir l'aboutissement d'un tel projet?

Grand-père, père et fils Dubé discutent de la place de l'éducation en français et de la langue française en général dans leur quotidien. Dans quelle mesure le fait de recevoir une éducation en français dans des écoles telles que celles revendiquées marque-t-il l'avenir des élèves? Comment ce type d'éducation influence-t-il la place que vous accorderez à la langue française dans votre vie adulte?



Droit comme un

Guide pédagogique



D) Webographie

Le cas Mahé (jugement de la Cour suprême)
scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/580/index.do?r=AAAAAQAFbWFow6kB

La biographie du juge Bastarache
scc-csc.gc.ca/court-cour/judges-juges/bio-fra.aspx?id=michel-bastarache

La Charte canadienne des droits et libertés
laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-15.html

Doucet-Boudreau (29:00)

A) Résumé du segment

Après la lutte pour l'obtention d'écoles de langue française et de la gestion scolaire arrivent de nouvelles revendications. En Nouvelle-Écosse, des parents ont le désir légitime de voir l'éducation en français implantée dans les écoles secondaires, où elle est défailante. Une longue procédure judiciaire s'amorce encore. Cette fois, elle implique non seulement le gouvernement provincial, mais aussi le conseil scolaire, qui a justement été créé pour assurer la protection de ces droits.

Moments clés

- Glenda Doucet-Boudreau deviendra, dans sa région, la figure de proue de la lutte pour l'éducation en français au secondaire. La cause Doucet-Boudreau sera une référence en matière d'application de l'article 23 pour l'ensemble du pays.
- Glenda raconte, au début de la séquence, les rêves qu'elle avait pour ses enfants.
- Un enseignant d'expérience décrit la situation de l'enseignement dans l'école secondaire de sa région au moment où le programme était tout en anglais malgré une grande majorité d'élèves acadiens.
- Des témoignages relatent la tension qui existait autour de la question et tentent d'en expliquer les causes. La fille du parent associé le plus directement à la cause explique comment elle vivait cette situation dans son quotidien à l'école.
- Le procès, qui devait avoir lieu en français, a finalement lieu en anglais. Des protagonistes décrivent les détails de cette expérience qui a demandé un surcroît de travail pour les francophones.
- Le segment se termine par des réflexions sur la période qui a suivi l'implantation de l'éducation en français au secondaire.

B) Pistes d'exploitation

- En quoi le fait de devenir parent a-t-il eu une influence marquante sur le désir d'obtenir l'éducation en français?
- Pourquoi a-t-il été nécessaire de lancer une poursuite contre le gouvernement provincial et contre le conseil scolaire?
- D'après les protagonistes, quels étaient les facteurs sociaux et politiques qui bloquaient l'avancement de l'éducation en français?
- Quelle a été la plus grande contribution de la cause Doucet-Boudreau à la jurisprudence en matière d'accès à l'éducation en français?

C) Activités de réinvestissement

Le désir du maintien de la « paix sociale » est souvent invoqué comme une des raisons principales pour lesquelles on refusait d'octroyer l'éducation en français au secondaire. Dans votre milieu, quels sont les sujets qui pourraient diviser la communauté et qui risqueraient de perturber une certaine « paix sociale »?

Quelle était la situation de l'éducation en français dans votre milieu pendant les années 70, soit avant la promulgation de la Charte? Qui sont les témoins et les artisans des changements qui sont survenus depuis?

Au cœur des événements représentés dans ce segment, la relation entre les communautés anglophone et francophone semble tendue. Comment décririez-vous la situation dans votre milieu entre les deux communautés, et quelles questions pourraient être sensibles pour certains?

D) Webographie

Le cas Doucet-Boudreau (jugement de la Cour suprême)
scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/2096/index.do

Lutter pour le droit à l'éducation en français (article)
officiallanguages.gc.ca/fr/cyberbulletin_newsletter/2012/octobre-30



Épisode 2 – Nos droits, nos batailles

Saskatchewan

A) Résumé du segment

Après le premier épisode qui remontait le cours du temps et traçait l'évolution des droits linguistiques, ce segment vient décrire une situation récente : le financement inadéquat du système d'éducation en français en Saskatchewan. Natif du milieu et engagé dans le respect des droits, l'avocat Roger Lepage, par son témoignage, nous conduit au travers des événements qui s'y déroulent. Les écoles de langue française et les conseils scolaires francophones ont vu le jour partout au pays, mais il reste encore beaucoup à faire pour assurer l'équité en matière d'éducation pour les jeunes francophones minoritaires.

Moments clés

- Roger Lepage décrit le vécu d'un jeune Fransaskois à une époque où l'éducation en français n'était pas disponible. Le village de Montmartre est l'exemple type d'une communauté qui a tranquillement vu l'assimilation faire des ravages.
- Le célèbre cas du père Mercure, qui a revendiqué un procès en français pour un excès de vitesse qu'on lui reprochait, devient un autre des jalons qui mènent à la reconnaissance des droits linguistiques. Cette action du père Mercure a suscité des réactions inquiétantes.
- Le cas assez particulier de Jean-Michel Tremblay est celui d'une personne avec une connaissance limitée de l'anglais qui mènera une autre lutte pour un procès en français en vertu, cette fois, de l'article 15 de la Charte. Ce procès aura des répercussions sur le droit criminel, donc sur l'ensemble des provinces et territoires canadiens.
- Roger Lepage est au cœur de démarches pour l'obtention d'écoles de langue française et de la gestion de celles-ci dans sa province natale. Sa vie personnelle et professionnelle s'entrelacent, avec le respect des droits linguistiques comme toile de fond.

B) Pistes d'exploitation

- Le village de Montmartre est un exemple de communauté qui a été tranquillement assimilée. Comment votre communauté a-t-elle évolué au cours des trente dernières années? Comment se compare-t-elle à Montmartre?
- Quel a été l'élément déclencheur dans la vie de Roger Lepage?
- Un curé de campagne et un évadé de prison décident chacun d'exiger un procès en français. Quelles sont leurs motivations respectives?
- Quels éléments de la vie personnelle et de la vie professionnelle de Roger Lepage sont déterminants pour faire de lui un défenseur des droits linguistiques?

C) Activités de réinvestissement

Pour une simple infraction au code de la route, le père Mercure réclame un procès en français, et suscite ainsi de vives réactions dans son entourage. Quelles seraient les réactions dans votre milieu devant la revendication de droits linguistiques?

Roger Lepage a vécu des événements marquants qui ont fait de lui un grand défenseur des droits linguistiques de la minorité francophone. Quels sont les éléments déclencheurs qui vous ont amenés à vous intéresser aux causes qui vous tiennent à cœur?

Le segment tourné en Saskatchewan brosse un portrait de la vie quotidienne à une époque où le français était beaucoup plus présent. Comment le quotidien de vos parents et de vos grands-parents était-il différent du vôtre quant à la question du français?

D) Webographie

Le cas Mercure (article – Musée virtuel de la Saskatchewan)
musee.societehisto.com/le-cas-mercure-n188-t1255.html

Le cas Mercure (jugement de la Cour suprême)
scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/6897/index.do?r=AAAAAQAHbWVyY3VyZQE

Montmartre, Paris of the Prairies
(site Web – en anglais seulement)
montmartre-sk.com



Yukon (30:30)

A) Résumé du segment

Roger Lepage devient un expert reconnu, et on fait appel à ses services au Yukon pour mener une lutte contre le gouvernement afin d'obtenir une école secondaire pour les élèves francophones. La question de la « pleine gestion » des écoles refait surface.

Moments clés

- Des intervenants du conseil scolaire expliquent leur rôle dans le procès et les conséquences de cette période difficile sur leur vie. L'aboutissement du procès est perçu comme une avancée pour l'éducation en français, malgré les déboires.
- Des membres du personnel de l'école et des élèves décrivent les problèmes liés au bâtiment qu'il a fallu réaménager en raison de l'augmentation du nombre d'élèves au fil des ans.
- Une famille présente sa nouvelle vie au Yukon et les référents culturels qu'elle doit adopter pour se créer une identité en harmonie avec le milieu.
- L'Académie Parhémie a été conçue pour faciliter l'intégration des élèves à leur milieu. Elle les invite à vivre des expériences propres à celui-ci. Dans ce segment, une de ces activités est présentée telle qu'elle est vécue par les élèves.
- La conclusion du segment touche à la question du financement, tant celui des conseils scolaires de langue française que celui nécessaire aux poursuites judiciaires, qui semblent être le seul moyen de pression des communautés francophones.

B) Pistes d'exploitation

- Quels sont les principaux défis qui se présentent pour la communauté de cette région?
- Quel est le pour et le contre de la situation actuelle dans cette école?
- Quelles sont les particularités du projet Parhémie?
- Comment la famille présentée dans le segment parvient-elle à maintenir une vie en français de qualité dans son milieu d'accueil?
- Quels ont été les enjeux et les conclusions du procès intenté par les parents yukonnais?

C) Activités de réinvestissement

Le personnel et les élèves de l'école Émilie-Tremblay décrivent la situation de leur école et la comparent à celle des autres écoles de la région. Considérez-vous que les bâtiments scolaires de votre région sont comparables à ceux des autres conseils scolaires?

Les élèves de cette école semblent défavorisés par rapport à leurs collègues anglophones. Comment la situation de votre école se compare-t-elle avec celle des autres écoles de la région?

Maintenir la langue française bien vivante au sein d'une famille passe par l'adoption de référents culturels propres au milieu où elle vit. Quels sont les référents culturels de votre milieu?

Le projet Parhémie a été conçu spécifiquement pour répondre aux besoins de la région de Whitehorse. Dans quelle mesure les programmes de votre école sont-ils caractéristiques de votre milieu?

D) Webographie

Le cas de la Commission scolaire francophone du Yukon (jugement de la Cour suprême)
scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/15357/index.do?r=AAAAAQAlHJlbWJsYXkKB

Épisode 3 – Revers et justice

Territoires du Nord-Ouest

A) Résumé du segment (1^{re} partie) – Yellowknife

Deux situations se produisent dans les Territoires du Nord-Ouest, chacune ayant des caractéristiques liées de près aux réalités des deux écoles de cette région. À Yellowknife, l'école Allain St-Cyr a besoin d'un gymnase et d'un agrandissement pour accueillir les élèves du secondaire.

Moments clés

- Les démarches pour l'agrandissement de l'école ne semblent pas aboutir. Des intervenantes du conseil scolaire expliquent comment la communauté et le gouvernement ont des points de vue différents sur les moyens de répondre à leurs demandes.
- Les élèves et leur enseignant décrivent le déroulement des cours d'éducation physique et des activités parascolaires. Ils parlent de l'inaction du gouvernement et de l'injustice qu'ils perçoivent.

B) Pistes d'exploitation

- Quelles raisons poussent les parents et le conseil scolaire à vouloir un agrandissement de l'école Allain St-Cyr?
- Comment les élèves perçoivent-ils la situation de leur école?

C) Résumé du segment (2^e partie) – Hay River

À six heures de la capitale territoriale, une seule option est offerte aux parents qui veulent que leurs enfants soient scolarisés en français : l'école Boréale. La politique d'admission est au cœur des difficultés que rencontre le conseil scolaire dans cette région. En effet, elle ouvrait grandes les portes de l'école à toutes les communautés qui souhaitent profiter d'une éducation en français.

Moments clés

- L'histoire de Lorie Steinwand évoque particulièrement bien la réalité d'une génération métisse qui s'est assimilée à l'anglais et qui envisage maintenant la possibilité d'éduquer ses enfants en français. Le témoignage de Lorie sera d'ailleurs décisif dans le procès qui visera à défendre la politique d'admission du conseil scolaire.
- Une demande pour l'agrandissement de l'école Boréale amène le gouvernement à s'interroger sur le fait que plusieurs des élèves qui y sont inscrits ne répondent pas aux critères de l'article 23 de la *Charte*.

D) Pistes d'exploitation

- Quelle est la grande différence entre Yellowknife et Hay River quand vient le temps de choisir une école?
- Quelles sont les démarches de Lorie Steinwand pour obtenir l'éducation en français pour ses enfants?
- Pourquoi certains élèves de l'école Boréale ne répondaient-ils pas aux critères de l'article 23 de la *Charte*?
- Sur quoi s'était basé le conseil scolaire pour créer sa politique d'admission?

E) Activités de réinvestissement

Il est possible de faire des liens entre le vécu de Lorie Steinwand et celui des générations qui n'ont pas reçu d'éducation en français dans plusieurs régions du Canada. Dans votre région, comment sont accueillis les parents qui sont d'origine francophone, mais qui n'ont pas pu profiter d'écoles de langue française?

Chaque coin du pays dispose de critères d'admission des jeunes à l'école de langue française. Dans votre région, quels sont ces critères et comment reflètent-ils la réalité du milieu?

F) Webographie

Le cas de Hay River – Commission scolaire francophone des Territoires du Nord-Ouest *et al.* (jugement de la Cour suprême)
ocol-clo.gc.ca/fr/droits-linguistiques/jugements/commission-scolaire-francophone-territoires-du-nord-ouest-al-c-procureur-general-territoires

Le cas de Yellowknife – Commission scolaire francophone des Territoires du Nord-Ouest *et al.* (jugement de la Cour suprême)
ocol-clo.gc.ca/fr/droits-linguistiques/jugements/commission-scolaire-francophone-territoires-du-nord-ouest-al-c-procureur-general-territoires-3



Droit comme un

Guide pédagogique



Colombie-Britannique (29:12)

A) Résumé du segment

L'équité entre l'éducation de la minorité et celle de la majorité est également une grande question en Colombie-Britannique. Les difficultés de financement reviennent en toile de fond et expliquent le manque d'espace flagrant, le choix de l'emplacement géographique et l'absence de certains aménagements essentiels. Cette partie du documentaire présente la situation de l'école La Vérendrye à Chilliwack et de l'école Rose-des-Vents à Vancouver.

Moments clés

- L'avocat Mark Power visite certains établissements scolaires, puis identifie les lacunes et dénonce les iniquités qui s'y trouvent.
- Les parents de l'école Rose-des-Vents entreprennent des démarches pour l'amélioration de l'aménagement de leur école. Ils constatent qu'ils doivent aussi s'interroger sur le rôle du conseil scolaire dans l'avancement du traitement de leurs demandes.
- À l'approche du procès, on assiste aux derniers préparatifs, et les intervenants repassent les grandes questions qui y seront abordées. Diverses options sont explorées.
- La conclusion de l'épisode porte un regard sur l'ensemble des revendications ayant trait aux droits linguistiques et elle nous amène à réfléchir sur leur place dans l'évolution du Canada.

B) Pistes d'exploitation

- Quels sont les éléments de revendication qui se retrouvent dans la plus grande cause relative à l'éducation à ce jour?
- Quels sont les éléments perçus comme inéquitables par les parents francophones quand ils comparent leur système d'éducation à celui des anglophones?
- Pourquoi le conseil scolaire est-il accusé de ne pas avoir répondu aux besoins exprimés?
- Pourquoi les procès présentés dans cet épisode sont-ils vus comme une « deuxième vague »? Qu'ont-ils en commun?

C) Activités de réinvestissement

« C'est à l'école que les gens apprennent le français, pas à la maison... », dit l'avocat Mark Power. Pourquoi en est-il ainsi? Est-ce le cas dans votre communauté?

Certains témoignages révèlent un engagement hors du commun pour la francophonie : les avocats se consacrent aux diverses causes, les parents et les élèves sont prêts à bien des sacrifices au nom de l'éducation en français. Quels sont les exemples d'un engagement remarquable dans votre milieu?

On constate une grande solidarité d'un bout à l'autre du Canada pour les causes juridiques ayant trait aux droits linguistiques. Quels sont les organismes de votre région qui partagent cet esprit de solidarité pancanadienne?

Dans tous les cas présentés, des installations pour la petite enfance sont prévues. En quoi l'accueil des enfants dès un très jeune âge est-il à ce point important pour les communautés francophones en contexte minoritaire?

D) Webographie

Le cas de l'Association des parents de l'école Rose-des-Vents (jugement de la Cour suprême)
scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/15305/index.do?r=AAAAAQAtY29tbWlzc2lybiBzY29sYWlyZSB0ZXJyaXRvaXJlcyBkdSBub3JkLU91ZXN0AQ

Le cas du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique (jugement de la Cour suprême)
scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/13186/index.do?r=AAAAQAVw6lkdWNhdGlvbiwgZnJhbsOnYWlzaQ

Conclusion – Une séquence magique de *Droit comme un F*

En guise d'activité de récapitulation ou pour explorer certaines séquences moins exploitées, invitez les élèves, réunis en équipes, à visionner un extrait choisi aléatoirement d'une longueur que vous aurez déterminée (de 10 à 15 minutes), tiré d'une des six histoires rapportées dans la série :

- Mahé en Alberta
- Doucet-Boudreau en Nouvelle-Écosse
- Saskatchewan
- Yukon
- Territoires du Nord-Ouest
- Colombie-Britannique

Individuellement ou en équipes, les élèves précisent ensuite la scène ou le témoignage qui touche un des aspects suivants :

- un attachement à la langue française;
- des inquiétudes pour l'avenir;
- des émotions relativement au sujet;
- des liens avec une autre situation connue;
- une réalité qui ressemble à la leur;
- un point de vue partagé;
- un point de vue divergent;
- un aspect légal de l'affaire;
- un aspect émotionnel de l'affaire;
- ou tout autre aspect pertinent pour votre groupe d'élèves.

Amenez finalement les élèves à faire connaître au groupe la « séquence magique » de leur visionnement afin de pouvoir revenir sur les événements découverts au cours de la série. Profitez-en pour poser des questions de rappel ou pour vérifier la compréhension des élèves sur certaines notions du droit constitutionnel abordées dans la série ***Droit comme un F***.

Webographie générale

Les droits linguistiques constitutionnels
ccppcj.ca/fr/rights-language.php

L'historique des droits linguistiques au Canada
justice.gc.ca/fra/pr-rp/sjc-csj/franc/enviro/1.html

La liste des conseils scolaires de langue française en contexte francophone minoritaire
fnscf.ca/notre-organisme/membres

Générique

Ce guide est une production de l'équipe Éducation de l'ONF. Il a été rédigé et conçu par Ronald Boudreau avec la collaboration de Sophie Quevillon membre de l'équipe Éducation de l'ONF. Ronald Boudreau est enseignant. Acadien du Nouveau-Brunswick, sa carrière l'a mené en Nouvelle-Écosse et en Ontario, milieux dans lesquels il a occupé divers postes au sein du ministère de l'Éducation, du conseil scolaire et, plus récemment, dans une organisation nationale ayant l'éducation à cœur. Membre actif de plusieurs regroupements nationaux, il s'intéresse tout particulièrement au défi de rendre la langue française accessible et stimulante pour les jeunes qui en assureront demain la vitalité.